



HÔTEL DE VILLE

*Services financiers*  
N° Tél. 01.69.49.76.25  
N/réf. : NDA/CP/CB/FB

**DECISION N° 2009/219**

**OBJET : Réalisation d'un emprunt de 2 900 000 € auprès de la Caisse d'Epargne**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

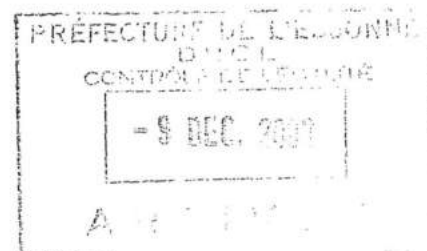
VU la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que le représentant de la personne publique a décidé de consulter 5 établissements bancaires, les établissements, CDC, Société Générale, Crédit Agricole, Dexia et Caisse d'Epargne,

Vu la proposition faite par la Caisse d'Epargne, à hauteur de 2 900 000 € euros,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La ville de Yerres contracte auprès de la Caisse d'Epargne un prêt d'un montant de 2 900 000 euros,



60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98



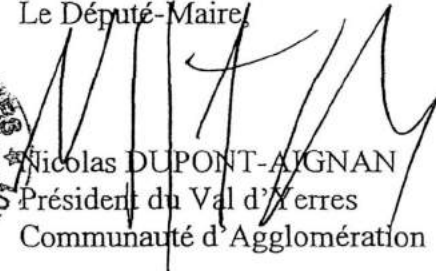
*La douceur de vivre*


**Article 2** : Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux : fixe à 3.70%
- Périodicité : annuelle avec 1<sup>ère</sup> échéance au 15/02/2010
- Type d'amortissement : constant
- Frais dossier : 0 €

**Article 3** : Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer le contrat et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Yerres, le 7 décembre 2009

Le Député-Maire,  
  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président du Val d'Yerres  
Communauté d'Agglomération



PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
- 9 DEC. 2009